

Bon No: 003305364	1ere Gachée: 07:19 (1) Quantité: 6.00 m3	Date: 05/12/2025 référence commande(2): 03 29 70 65 95	BRID021225094411	Zone: TRANSPORT TOI		
client: 411309 chantier: 130916	MGVO GIVRY-EN-ARGONNE	STE MACONNE.GENER.VAL D'O LIEU DIT VOIE DE BEAULIEU 55250 Seuil-d'Argonne	51330 Givry-en-Argonne	Véhicule: P99 PUMI SOUFFLET M99-5 SOUFFLET		
ARRIVEE CHANTIER convenue réelle	DECHARGEMENT debut fin	DEPART chantier	RETOUR centrale	ATTENTE 00:00		
08:00			température: vitesse du vent: validité:	CONSEILS DE SECURITE: XI:irritant en aucun cas nos produits ne doivent être ingurgités ou entrer en contact avec la peau au risque de provoquer des allergies des rougeurs ou des brulures 		
code Béton NFB403A360	désignation(6)(8) BPS	certification	classe d'exposition(3) XA3	Classe Chlorure CL 0,65	consistance(7) S3	Dmax 20
ciment(type et classe) CEM3 A 42.5 N LH CE PM-ES		Additions(type)	dosage(C+Ka)(5) 0		Résistance caractéristique(4) C40/50	
appellation commerciale C40/50 XA3 S3 Dm20 CEM3 360						
Propriétés particulières spécifiées						
SERVICES			ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)		LIVRAISON RECEPTIONNEE	
PUMI SOUFFLET M3 PUMI HYDROFUGE CONTRIB ENVIRON HAUSSE ENERGIE REP			PRE 5480/4700		NOM: signature du client:	
ajout d'ingrédients sur chantier(9): type et quantité: demandeur:			signature:			

(1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en oeuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gachée
(2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié
(3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm
(4) contrôle de la résistance sur cylindres.
(5) Dosage minimal en liant équivalent, si spécifié par le client pour les BPS; dosage nominal en ciment pour les BCP.
(6) BCPN: Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201; BCPE: Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.
(7) ou rapport E/C suivant la spécification.
(8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206-1
(9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206-1